

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	59
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 23/05/2024		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 11 JUIN 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 11 JUIN 2024		
Validation d'un avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes du Pays de Mormal et l'association du Comptoir de Mormal.		

SEANCE DU 5 JUI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX**** M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE****, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD**, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE***, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEBVRE, M.Claude BLOMME, M.Christian BASSEZ, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier DELHAYE

Etaient excusé(es) : Mme Francine CAUCHETEUX, M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Georges BROXER, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, M.Nicolas RUTER, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Pierre NOEL, M.Patrick PIANA, M.Olivier YZANIC,*

Mme Hélène Dumortier est arrivée après le vote de la délibération 49-2024

**M. Alain Gérard est arrivé après le vote de la délibération 47-2024

*** Mme Roxane Ghys est arrivée après le vote de la délibération 56-2024

***Monsieur Jean-Pierre Mazingue a quitté la séance pour les délibérations 53-2024 et 54-2024.

****Mme Francine Caucheteux est arrivée après le vote de la délibération 61-2024

***** M.André Ducarne est parti après le vote de la délibération 70-2024

Délibération n° 60-2024

Objet : Validation d'un avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes du Pays de Mormal et l'association du Comptoir de Mormal.

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal s'est engagée dans une réflexion sur l'apport du numérique sur son territoire, en produisant son propre Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêt public (SDUSN). Ce Schéma a permis de mettre en lumière des grands enjeux du territoire en matière de numérique, en particulier les enjeux de digitalisation des artisans, commerçants et producteurs locaux du territoire.

Cette ambition s'est, entre autres, concrétisée sous la forme d'une place de marché locale permettant aux entreprises du territoire de proposer des produits à la vente en ligne.

L'adresse de la place de marché est : <https://lecomptoirdemormal.fr/>.

De par des dispositions contractuelles complexes, il n'était juridiquement pas possible pour la communauté de communes du Pays de Mormal de contractualiser avec un prestataire de service de paiement. La convention visait donc à déléguer cette contractualisation à l'association du Comptoir de Mormal.

Pour fluidifier le fonctionnement du Comptoir et améliorer sa transparence, le présent avenant vise à renforcer cette délégation en confiant la gestion opérationnelle des commandes à l'association du Comptoir de Mormal. La communauté de communes du Pays de Mormal gardera néanmoins la main sur le pilotage global du projet et ses évolutions.

La gestion des commandes consiste à ventiler les montants des commandes et à acheter puis fournir aux vendeurs la vignette d'envoi du colis lorsqu'il s'agit d'un bien.

Par conséquent, la communauté de communes du Pays de Mormal s'engage à verser une subvention de 1000€ à l'association du Comptoir de Mormal pour assurer la gestion opérationnelle des commandes pour une durée de 2ans. L'association du Comptoir de Mormal s'engage, elle, à contractualiser avec un prestataire afin d'assurer cette mission.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention qui permettra la délégation de la gestion des commandes contre le versement d'une subvention de 1000€
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent

Annexe : Convention de partenariat à jour entre le Pays de Mormal et l'association du Comptoir de Mormal.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
59		

Décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention qui permettra la délégation de la gestion des commandes contre le versement d'une subvention de 1000€
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré le 5 juin 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **11 JUIN 2024**
- De la publication le :

Pour le Président
Par délégation,
le Directeur Général Adjoint **11 JUIN 2024**
Jean-Benoît
Pays
Normal
Communes
Berre-Jean SANNON

le secrétaire
Francois ERLEM

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240605-60_2024DEL-DE